



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
BUREAU REGIONAL AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE**

**Réunion conjointe du Sous-groupe de Gestion du trafic aérien/Gestion de l'information
aéronautique/Recherche et sauvetage (ATM/AIM/SAR SG), et du Sous-groupe de planification des
opérations de l'aérodrome (AOP/SG) de l'APIRG
(Nairobi, Kenya, du 5 au 8 juillet 2016)**

**Point de l'ordre du jour 7: Mandat et programme de travail future du Sous-Groupe AAO et des
Equipes de Projet**

**MANDAT ET PROGRAMME DE TRAVAIL FUTUR DU SOUS-GROUPE AAO
ET DES EQUIPES DE PROJET**

(Présenté par le Secrétariat)

RESUME	
<p>Cette note de travail présente le mandat et programme de travail du Sous-groupe AAO et ses équipes de projet approuvé par la réunion d'APIRG/20 et en propose l'examen et leur mise à jour pour répondre aux nouveaux développements dans les domaines de l'AGA, ATM et SAR.</p> <p>La suite à donner par la réunion est au paragraphe 3.</p>	
Référence (s): Rapport APIRG/19 Rapport APIRG/EO Rapport APIRG/20	
Objectifs Stratégiques	Ce document de travail est lié aux Objectifs Stratégiques: A

1. Introduction

1.1 La réunion se souviendra que l'APIRG/EO, tenue à Lusaka, Zambie, du 10 au 11 juillet 2014 faisait suite à la Décision 19/48 de la Dix-neuvième Réunion d'APIRG (APIRG/19) qui avait convenu de revoir l'organisation et les méthodes de travail du Groupe. L'objectif était de mettre en place une nouvelle structure qui permettrait d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des projets du Groupe dans la région.

2. Discussion

2.1 La réunion d'APIRG/20 a rappelé des Décisions 19/48 et EO/01 (Restructuration de l'APIRG) portant création de la nouvelle structure d'APIRG et de ses organes auxiliaires et a décidé de mettre en œuvre avec effet immédiat la nouvelle structure du Groupe. La réunion se rappellera également la réunion d'APIRG/EO a convenu de la mise en place les deux sous-groupes; le Sous-groupe de l'exploitation des aérodromes et de l'espace aérien (AAO/SG) et le Sous-groupe de la gestion de l'information et des infrastructures (IIM/SG).

2.2 Conformément à la pratique normale dans les organes subsidiaires d'APIRG, la réunion peut examiner et mettre à jour le mandat du Sous-groupe AAO figurant à l'**Annexe A**. En outre, la réunion est aussi invitée à

examiner et mettre à jour le programme de travail du Sous-groupe et ses équipes de projet, en tenant compte des discussions au titre des points précédents.

3. Suite à donner par la réunion

3.1 La réunion est invitée à :

- a) réviser et au besoin ajuster le mandat en **Annexe A** à la présente note de travail ; et
- b) réviser et mettre à jour le programme de travail du Sous-groupe AAO et ses équipes de projet.

--- FIN ---